

## ANNEXE CONDITIONS DE RÉSERVATION

### ANNULATION EN CAS DE PANDÉMIE

1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 15 jours.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

Par dérogation aux dispositions de l'article "ANNULATION", toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues donnera lieu :

- à la délivrance d'un avoir valable 18 mois remboursable à l'issue de la période de validité.

OU

- au remboursement des sommes versées d'avance

Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Prestataire. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

1.1. Par dérogation aux dispositions de l'article ANNULATION, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire

- émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion qui resteront acquis au Prestataire. Cet avoir est valable 18 mois ; il est remboursable à l'issue de la période de validité.

OU

- donnera lieu au remboursement des sommes payées d'avance.

Pour toute demande d'annulation ou report de séjour, nous vous invitons à prendre contact avec le camping par mail ou par courrier postal. Merci de bien vouloir mentionner vos coordonnées, dates de séjours et de joindre tous justificatifs rendant votre demande éligible au droit d'annulation lié à la Covid-19.

**Camping Kerscolper 3\* - Hent Kerscolper 29170 FOUESNANT, Cap-Coz**

02 98 56 09 48 - [kerscolper@gmail.com](mailto:kerscolper@gmail.com)

[www.camping-kerscolper.fr/](http://www.camping-kerscolper.fr/)